



## Règlement intérieur

### “Grand Concours 2017 de Poésie Française de la Commune Nouvelle de Baugé-en-Anjou”

#### Village en Poésie de Cheviré-le-Rouge

La commune déléguée de Cheviré-le-Rouge a été labellisée « Village en poésie » en octobre 2014 à cet effet, il a été décidé d'organiser un concours international de Poésie francophone destiné aux poètes avertis, aux amateurs, aux enfants de moins de 13 ans et à ceux entre 13 et 18 ans sur le territoire de Baugé-en-Anjou.

#### Article 1. Catégories

Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> février au 15 Juin 2017.

##### **1. Grands Prix de Baugé-en-Anjou, René Cadou et Prix du Jury**

Ils seront attribués sur la moyenne des notes des 5 poèmes présentés **aux lauréats présents**.

Les poèmes ne devront pas dépasser 28 vers.

Envoi de chaque poème en 5 exemplaires portant :

-en haut à gauche **Section GP**

-en haut à droite un nom de poète suivi de 3 chiffres (exemple Verlaine 258)

***Droit de participation 25 euros pour l'ensemble des 5 poèmes.***

##### **2. Prix du recueil édité du Roi René**

Il sera attribué **au lauréat présent** pour un recueil de poésie classique, néoclassique ou contemporaine pour un recueil publié en 2015-2016 ou 2017 présenté en 2 exemplaires.

***Droit de participation 15 euros.***

##### **3. Prix du recueil inédit Pierre de Ronsard**

Il sera attribué **au lauréat présent** pour un recueil de 30 poèmes sans style, ni thème imposés, ne dépassant pas chacun 28 vers et dactylographiés au recto de feuilles A4 en Times New Roman 14 soigneusement assemblées, pages numérotées, avec un titre général.

Sur la page de titre figurera en haut à droite un nom de poète suivi de 3 chiffres (ex. Verlaine 258)

***Droit de participation 15 euros.***

#### 4. Prix des poèmes individuels, nouvelles et contes (2 prix par section)

Ils seront attribués **aux lauréats présents ou représentés** pour des textes non primés par ailleurs. Les poèmes ne dépasseront pas 28 vers et seront présentés en 5 exemplaires au recto d'une feuille de format A4 en écriture Time Roman 14. Ils porteront :

- en haut à gauche la référence de la section (Section A pour classique, etc...)
- en haut à droite un nom de poète suivi de 3 chiffres (ex. Verlaine 258)

Pour les formes fixes, anciennes ou modernes, préciser leur nom, à droite du titre. La nouvelle ou le conte ne doivent pas dépasser 3 pages en Times New Roman 12.

***Droit de participation 5 euros par poème pour 3 poèmes maxi par section  
10 euros pour une nouvelle ou un conte (2 textes maxi)***

#### **Article 2. Règles spécifiques**

**Poésie classique**- Règles poétiques strictement observées en quatrains et alexandrins.  
**Poésie néoclassique**- Quatrains en rimes alternées sans vers boiteux avec quelques licences.  
**Formes fixes**- Ballade-Rondel-Rondeau-Triolet-Pantoum-Maillet-Gérardine-Haïku 5-7-5  
**Sonnet régulier** - En alexandrins et de forme abba abba ccd ede.  
**Poésie libérée non rimée** - Pas de règle définie, mais respecter rythme et musicalité.  
**Humour** - Bannir toute grossièreté et vulgarité.  
**Nouvelle**- Chute inattendue soignée.  
**Conte** – Forme ancienne, actuelle ou futuriste

#### **Article 3. Conditions de participation**

Les œuvres, **non primées à la date de participation**, doivent être libres de droits, et le fait de participer donne l'autorisation aux organisateurs de les publier à titre gracieux. Elles ne seront pas retournées aux participants.

L'envoi, en **non recommandé**, comprendra :

- Les œuvres présentées en **5 exemplaires** pour tous les poèmes,  
en **3 exemplaires** pour les nouvelles ou contes,  
en **2 exemplaires** pour les recueils.
- Une enveloppe close avec le code personnel (Exemple Verlaine 258), renfermant une feuille A4 où seront inscrits le code et les coordonnées (adresse, téléphone, mail) du candidat, ainsi que les sections et titres des œuvres proposées.
- Un chèque du montant des droits de participation **à l'ordre de Trésor Public** (ne pas agraffer les chèques)
- 2 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse du candidat.

L'ensemble sera envoyé **avant le 15 juin 2017** à l'adresse suivante :

<b>Mairie de Baugé-en-Anjou</b> <b>Mme Manuella REBOUX</b> <b>Service Culture</b> <b>Concours de Poésie de Baugé-en Anjou</b> Place de l'Europe 49150 BAUGE EN ANJOU	<b>ou</b>	<b>M. Dominique SIMONET</b> <b>Concours de Poésie de Baugé-en Anjou</b> 47 Rue de la Paix 72200 La Flèche
---	-----------	--

#### **Article 4. Droit de participation et les récompenses**

*La remise des prix aura lieu le samedi 28 octobre 2017 de 10h à 12h*

✚ Grand Prix de Baugé-en-Anjou	300 euros
✚ Grand Prix Ligérien René Cadou	200 euros
✚ Prix du Jury (offert par Dominique Simonet)	150 euros

Poésie classique (1 poème)

Poésie néoclassique (1 poème)

Les candidats fourniront 5 poèmes dans les formes imposées ci-contre

Sonnet régulier (1 poème)

Formes fixes (1 poème)

Participation 25 euros

Poésie libérée (1 poème)

#### **Autres sections :**

✚ Prix Du Roi René du recueil édité - Toutes formes ( classique ou libre) 150 euros  
2 exemplaires Participation 15 euros

✚ Prix Pierre de Ronsard du recueil inédit-Toutes formes (mini 30 textes) 150 euros  
2 exemplaires Participation 15 euros

✚ Poèmes individuels sans thème

A- Prix Victor Hugo de Poésie Classique 50 euros

B- Prix Louis Aragon de Poésie Néoclassique 50 euros

C- Prix Joachim du Bellay du Sonnet régulier	50 euros
D- Prix René Char de Poésie libérée	50 euros
E- Prix Marc Leclerc du Terroir (toutes Régions)	50 euros
F- Prix Laure Pingot du thème « Souvenir »	50 euros
H- Prix Jacques Prévert de l'humour	50 euros

 Prix Hervé Bazin de la Nouvelle ou du Conte	
A- 1° Prix	100 euros
B- 2° Prix	50 euros

*Participation- 5 euros par poème-Maxi 3 poèmes par prix.  
10 euros par Nouvelle ou conte de 3 pages maxi*

 **Prix Pierre Perret Juniors- Poèmes libres**

A- Scolaires CM1-CM2-6° (Individuels et classes)	1° Prix	50 euros
	2° Prix	30 euros
B- Adolescents -Au-delà de 13 ans	1° Prix	50 euros
	2° Prix	30 euros

*Pour ce Prix Pierre Perret Juniors, la participation est gratuite*

**Article 5. Remarques :**

- La décision du jury est sans appel.
- Les fautes d'orthographe, les dessins, dédicaces, citations sont éliminatoires.
- Un prix peut exceptionnellement ne pas être attribué si le nombre de candidats ou la qualité sont insuffisants dans une section.
- Les premiers prix seront tous récompensés par un diplôme et le montant indiqué en espèces. Les seconds prix recevront un diplôme et des récompenses diverses (médailles, livres, etc...)

**Article 6. Règlement des prix en numéraire :**

Le règlement des prix en numéraire sera effectué par la Trésorerie Générale. Chaque candidat primé devra remettre ses coordonnées exactes ainsi qu'un RIB à l'issue du concours ou dans les 8 jours qui suivent la manifestation.